



Non respect du contrat de travail

Par **kveen**, le **14/11/2008** à **18:15**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI je souhaite négocier avec mon employeur une rupture conventionnelle malheureusement mon employeur n'est pas d'accord!
Je me demande si mon contrat de travail CDI et là réalité des faits au quotidien est bien appliqué? En effet, je travaille sur 2 agences en binome sur mon contrat de travail il est précisé que je travaille 50% sur une agence 50% sur l'autre hors chaque mois c'est différent je peux passer un mois dans une et un mois dans l'autre ou quelques jours. Et ce n'est pas réajusté dans l'année. Mon employeur fait au grès de ces besoins! As t il le droit? Ou puis je contester ce non respect de mon contrat de travail et peut être l'utiliser contre lui si il refuse la rupture conventionnelle?
Merci d'avance,